

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE n°2017-063**

L'an deux mille dix-sept, le 15 juin à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 8 juin 2017

Nombre de délégués :

- en exercice : 31  
 présents : 30  
 votants : 31

OBJET :

Convention DORSAL

Etude de faisabilité « PRM  
spécifiques » et travaux  
afférents

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, , Mme Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : Mme Marie-Françoise DUVERGER.

Marie-Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX

SECRETARE : Justine McCOMISH LORAIN

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix a sollicité le syndicat mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder à une étude de faisabilité « PRM spécifique » sur une partie de la commune de Coussac-Bonneval qui ne bénéficiait ni de montée en débit, ni de déploiement de fibre ;

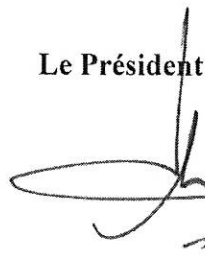

Considérant que l'étude sera menée d'ici fin 2017 pour un montant maximum de 1 440 € HT, et que suite à celle-ci les travaux seront réalisés pour un montant de 70 000 € HT ;

Vu le projet de convention portant contribution pour le lancement d'études de faisabilité « PRM spécifique » et la mise en œuvre d'infrastructures de montée en débit dans le cadre de l'offre PRM spécifique sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix ci-jointe ;

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'approuver** la dite convention avec le syndicat mixte DORSAL.
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférents.

Le Président

**D. BOISSERIE**

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20170615-DC2017840147-  
DE  
Date de télétransmission : 21/06/2017  
Date de réception préfecture : 21/06/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.